

PLAN D'ACTION 2017-2018 DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE



Décembre 2017

Le programme de travail pour l'année 2017-2018 soumis et validé lors de la session fermée de la 39^{ème} conférence internationale de Hong Kong au nom du groupe international en éducation au numérique¹ s'inscrit dans la continuité des actions concernant la déclinaison du référentiel de formation des élèves à la protection des données et les résultats de l'étude de 2017 sur les pratiques de services en ligne dans le domaine de l'éducation :

- 1) **Proposition d'adoption d'un référentiel enrichi de ressources par tranches d'âge et de pratiques pédagogiques de classe (soit une méthodologie transférable au niveau national pour les APD)**
- 2) **Poursuite de la mise en ligne sur la plateforme web CIRCABC de nouveaux contenus et ressources éducatives élèves/ enseignants complétée par des parcours ou modules de formation (initiale / continue) à l'attention des enseignants ; examiner l'opportunité de leur mise en ligne sur d'autres portails éducatifs consultés par les enseignants**
- 3) **Poursuite de la réflexion commune engagée sur les pratiques des plateformes de services éducatifs en ligne autour d'un groupe de travail constitué à cet effet en vue d'élaborer des recommandations *in fine*.**

¹ Dans la poursuite des activités destinées à mettre en œuvre en les objectifs liés aux résolutions de Varsovie (2013) et de Marrakech (2016) en Education au numérique

PLAN D'ACTION DETAILLE 2017-2018



Action 1 : Proposition d'adoption d'un référentiel de formation enrichi avec des contenus par tranches d'âges et pratiques pédagogiques de classe associées aux compétences clés (soit une méthodologie transférable pour les APD au niveau national)

Tâches et prochaines étapes associées

A. Concevoir une version de référentiel de formation enrichie associant aux compétences clés, selon la tranche d'âge considérée du primaire au secondaire, les éléments suivants :

- des ressources pédagogiques adaptées aux élèves et enseignants
- des exemples de pratiques pédagogiques pour la classe
- une mise en cohérence des compétences du référentiel avec d'autres compétences inscrites dans les programmes d'enseignements pour la même tranche d'âge.

B. Poursuivre à cet effet, l'échange d'expériences entre APD afin de s'appuyer sur :

- La mise en lien de **ressources pédagogiques élèves** séquencées par tranches d'âge pour la classe (*posters, vidéos, serious games, films d'animation,...*) et pour l'enseignant (*guides pédagogiques d'animation, ressources pour aller plus loin*)
- Des **pratiques pédagogiques et des cas concrets pour la classe** intégrant l'apprentissage des compétences du référentiel dans le cadre des enseignements et référentiels en vigueur.

[Un exemple de la démarche :

*Un professeur emmène sa classe à l'étranger et en profite pour créer un blog de classe sur ce voyage. Il est demandé aux élèves de contribuer en postant des contenus. Une belle occasion de travailler sur la question de la protection des données personnelles et de la vie privée. En enrichissant une pratique courante, le professeur pourra ainsi aborder diverses compétences : **l'apprentissage de la langue par écrit, les pratiques de publication de contenus en ligne** (compétences numériques & Education aux Médias et à l'Information), **les règles à respecter en cas de publication de photos des élèves et autres données personnelles** ainsi que **les règles relatives à la liberté d'expression et ses limites**, notamment à travers la modération des commentaires (référentiel de formation à la protection des données)].*

C. Aboutir à une méthodologie reproductible pour les APD au niveau national et **déclinable par tranches d'âge du primaire au secondaire** qui donne envie et motive les enseignants en intégrant plus facilement l'éducation à la protection des données à leurs pratiques avec les élèves.

Action 2 : Poursuivre la mise en ligne sur la plateforme web CIRCABC de nouveaux contenus et ressources éducatives élèves/ enseignants complétée par des parcours ou modules de formation (initiale / continue) à l'attention des enseignants ; examiner leur mise en ligne vers d'autres portails éducatifs consultés par la communauté enseignants

Tâches et prochaines étapes associées

Pour faciliter le partage de ressources destinées au référentiel et répondre aux besoins en contenus de formation pour les enseignants:

A. Poursuivre les téléchargements sur CIRCABC par les Autorités de protection des données avec des ressources pédagogiques répondant aux besoins de **contenus appropriés pour la classe et pour l'enseignant** [Cf. priorité du référentiel de protection des données].

B. Mutualiser des parcours de formation (initiale /continue/autoformation) des enseignants sur les sujets de la protection des données à intégrer dans un espace dédié de la plateforme CIRCABC (voir le tableau d'architecture sur la page d'accueil). A mettre en lien avec d'éventuels autres portails partagés avec les communautés enseignants.

[Par exemple, des parcours de formation en présentiel, en e-learning, en audio, vidéo, webinaires, MOOC ou sous d'autres supports d'apprentissage agiles conçus à l'attention des enseignants, des personnels éducatifs –éducation formelle et non formelle].

C. Constituer un petit groupe de pilotage pour repérer des portails éducatifs susceptibles d'accueillir les liens vers les ressources libres de la plateforme CIRCABC.

► Le groupe de pilotage sera composé de la CNIL, la CNPD du Luxembourg et fait appel à toute autre APD volontaire du DEWG. Prendre contact avec le coordinateur du DEWG pserrier@cnil.fr.

Action 3 : Poursuivre la réflexion commune engagée sur les pratiques d'utilisation par l'école des plateformes de services éducatifs en ligne autour d'un groupe de travail dédié afin d'élaborer *in fine* des propositions de recommandations

C'est sur la base des résultats de l'enquête internationale menée auprès des APD (juillet/ août 2017) concernant les politiques actuelles et les pratiques courantes en matière de plateformes de services éducatifs et au vu des difficultés ou besoins particuliers pointés, que l'OPC du Canada a été chargée de poursuivre cette action au titre de chef de chef de file en 2017-2018.

Tâches et prochaines étapes associées

L'OPC du Canada conduira un groupe de travail spécifique en coordination avec la CNIL et d'autres autorités représentatives des diverses régions de la Conférence internationale, ayant une expérience ou un vif intérêt pour le sujet des plateformes de services éducatifs en vue d'élaborer des axes d'étude prioritaires pouvant donner lieu à des recommandations communes.

A. Diffuser plus largement les résultats de l'enquête sur le site de la conférence internationale ICDPPC et sur la plateforme CIRCABC.

B. Enrichir les résultats de l'enquête de 2017 et encourager à cet effet les APD à continuer de communiquer les réponses destinées à la base de données de l'enquête aux coordinateurs de l'autorité chef de file canadienne Miguel.Bernal-Castillero@priv.gc.ca et du Groupe de travail international sur l'éducation au numérique pserrier@cnil.fr

C. Établir un groupe de travail dédié sur le sujet des plateformes de services éducatifs composé de plusieurs autorités de protection des données ayant une expérience et/ ou un vif intérêt dans ce domaine en éducation permettant de s'appuyer sur des approches régionales diverses.

► **Prendre contact avec l'équipe chef de file de l'action** Miguel.Bernal-Castillero@priv.gc.ca qui suscitera en parallèle des contacts directement avec les APD.

D. Axes d'actions :

- Sur la base des résultats de l'enquête, définir les thématiques prioritaires de l'étude qui seraient à approfondir
- Faciliter l'accès aux résultats détaillés fournis par les pays aux membres qui en feraient la demande aux fins de mener des recherches complémentaires.
- Proposer *in fine*, **des lignes directrices** (sous forme de conseils et recommandations) sur les pratiques liées à ces plateformes de services éducatifs, couvrant entre autres, les thématiques suivantes :
 - Les données collectées, utilisées et divulguées,
 - les critères de conservation et de suppression des données,
 - La question des utilisations secondaires (tierces), comme la publicité ciblée,
 - Les mécanismes d'inscription et de désinscription,
 - Les modalités pratiques d'obtention du consentement,
 - Les mesures de protection robustes à adopter par les entités traitant les données des élèves par l'intermédiaire de ces plateformes,...